

---

# RAPPORT ANNUEL

## 2009 / 2010

---



## POINT DU VUE DU PRÉSIDENT CENTRAL



tous que notre association va continuer de s'agrandir et de prospérer. Permettez-moi chers amis de vous transmettre mes plus cordiales salutations et que la route soit ouverte sans embûches.

*Bernard Stähi*  
*Président central*

Après avoir fêté notre 50ème anniversaire, notre association a fortement grandi durant les années 2008 et 2009. Nos cours ont passablement été remplis et de ce fait une très nette augmentation de nos membres a pu être enregistrée. En effet, nous comptons à ce jour près de 16'500 membres. Nos efforts vont sans cesse dans le sens d'améliorer la sécurité et la notoriété des chauffeurs et de la profession.

Grâce à la perspicacité de notre secrétaire général et des discussions qu'il a eues avec nos partenaires nous avons amélioré notre capacité de travail. Nos plus grands soucis qui reviennent très souvent sur le devant de la scène sont le droit du travail, le non respect de l'OTR et la forte pression dont subissent les chauffeurs.

Comme vous avez pu le constater par le biais de la presse, notre association qui a travaillé avec l'ASTAG pour essayer de défendre la RPLP a malheureusement échoué, le tribunal administratif fédéral qui était représenté par trois juges de la gauche et deux de la droite nous ont déboutés. Une bonne nouvelle nous est enfin arrivée, notre ministre des transports M. Leuenberger a donné sa démission pour la fin de cette année après 15 années passées au conseil fédéral en n'améliorant strictement rien au niveau des transports routiers.

J'aimerais exprimer ici ma reconnaissance à l'assemblée des délégués du mois d'avril 2010 pour m'avoir réélu pour 4 ans et pour la confiance dont vous me témoignez. Il est vrai que le rôle de président central devient de plus en plus ardu et prend de plus en plus de temps, mais grâce au personnel du bureau je peux me permettre de déléguer et de leur accorder toute ma confiance.

Pour l'avenir j'aimerais optimiser l'organisation de notre association, afin d'améliorer nos compétences et nos services auprès de nos partenaires et membres.

Nous allons poursuivre les négociations avec l'ASTAG afin que notre convention nationale puisse malgré les attaques répétées du syndicat UNIA rester dans l'optique que l'on s'était fixée.

Je terminerai ce message pour remercier toutes les sections ainsi que tous les membres de comité et mon bureau pour le travail exemplaire qu'ils accomplissent tout au long de l'année. C'est grâce à vous toutes et à vous

## VISION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



ressants et utiles. Nous ne voulons pas d'une obligation permettant au prestataire de fournir des prestations peu efficaces et hors de prix. A l'avenir, notre première priorité en tant qu'association sera toujours d'offrir des prestations intéressantes à nos membres.

Nous partons de l'idée que les cours de perfectionnement obligatoires et l'augmentation du niveau de base contribuent à améliorer l'image de la profession. Les feedbacks enregistrés après les cours, qui sont généralement très positifs, démontrent que la plupart des chauffeurs font preuve de conscience professionnelle et d'un engagement personnel de premier ordre. Nous sommes bien loin de l'image de l'aventurier mal formé et sans scrupules. Le travail du chauffeur est à nouveau considéré à sa juste valeur auprès du public, ce qui permet de mieux faire face aux vents contraires d'origine politique!

Grâce à vous, nous sommes sur la bonne voie.

*David Piras*  
*Secrétaire général*

En 2007, les banques ont déclenché une crise financière d'ampleur mondiale. Certains pays ont réagi massivement afin de sauver leurs banques de la faillite. En Suisse, l'Etat a également investi des sommes énormes dans des projets d'infrastructures. Grâce aux taux particulièrement bas, l'économie a elle aussi pu investir. Même si cette crise n'est pas encore intégralement maîtrisée, elle nous a relativement épargnés jusqu'à présent.

Contrairement à ce que nous craignons, le chômage n'a pas augmenté de manière significative dans la branche des transports. Les répercussions négatives de cette crise ont surtout touché les transports internationaux, pour lesquels la concurrence étrangère s'est à nouveau montrée plus agressive. Certes, quelques adaptations ont été nécessaires dans la branche des envois de détail, mais elles ont été plutôt bien digérées. Nous avons pu constater que la cohésion entre transporteurs et chauffeurs a bien fonctionné, à quelques exceptions près.

Il ne reste plus qu'à espérer que les séquelles de cette crise ne seront pas plus graves qu'on ne le pense et que, somme toute, nous avons eu plus de peur que de mal. Actuellement, il n'y a pratiquement plus de chauffeurs au chômage. Dans certaines régions, on recherche à nouveau des chauffeurs. A quelques exceptions (malheureuses) près, le niveau des salaires est resté stable, ce qui signifie également que les salaires n'ont pas augmenté.

L'OTR sera modifiée en 2011: désormais, on pourra travailler plus et prendre moins de pauses. Comme le chauffeur sera plus flexible, il pourra à nouveau négocier le salaire qu'il touche en contrepartie, peu importe qu'il soit au bénéfice d'un contrat de travail individuel ou collectif. Plus de prestations vont de pair avec plus de salaire, d'autant plus que les indicateurs économiques sont à la hausse.

L'introduction des cours de perfectionnement obligatoires a eu quelques répercussions dans la branche et au sein de notre association. Etant donné que nous nous étions préparés à cette nouveauté depuis plusieurs années déjà, nous avons pu disposer de capacités suffisantes dès le début, ce qui nous a permis de présenter des offres intéressantes. Nous avons toujours pour objectif de proposer à un tarif abordable des cours qui soient à la fois inté-

# L'ASSOCIATION

Le transport par route est important. En effet, il n'existe pas d'autres moyens pour transporter vos marchandises de manière flexible, sûre et à moindres frais. Cependant, pour effectuer un transport sûr et de qualité, il faut aussi de bons chauffeurs. L'association les Routiers Suisses a le devoir de défendre les intérêts des chauffeurs, car le métier de chauffeur doit être intéressant, satisfaisant et bien rémunéré. Nos membres doivent avoir du plaisir à faire leur travail et à l'accomplir de manière sûre et avec compétence. L'association se bat pour la cause de ses membres auprès des autorités et des mandants; de plus, elle cherche à les rendre plus compétitifs sur le marché. L'association est une plate-forme d'informations pour la profession.

Avec nos offres de formation continue et SWISS CAMION comme source d'information, le chauffeur est toujours au goût du jour pour remplir les exigences de manière correcte. Nous nous efforçons toujours d'améliorer les conditions de travail, afin d'atteindre un certain niveau de satisfaction. Seul un chauffeur content fournit du travail de première classe. Notre engagement est utile pour garantir à long terme de bonnes offres dans la branche de transports vis-à-vis de l'économie, ainsi que le renforcement de toute l'économie et par conséquent l'assurance des places de travail. Les Routiers Suisses contribuent quotidiennement à la capacité de rendement de l'économie et de plus, un chauffeur satisfait améliore la capacité concurrentielle de ses clients.

Près de 16 000 membres des Routiers Suisses sont répartis en 38 sections régionales, qui offrent un programme annuel attractif dans divers centres d'activités techniques ou de détente. Puis à ceci vient s'ajouter un large éventail de cours de formation continue. La coordination et l'organisation de fêtes et manifestations nationales sont issues du Secrétariat général à Echandens.

Avec les bouleversements à venir dans le domaine du transport, il sera de plus en plus utile que l'intérêt des chauffeurs soit défendu par une association de poids. Les Routiers Suisses se battent pour la cause des chauffeurs professionnels et la mise en place de transports routiers en accord avec la société.

## STRUCTURES DE L'ASSOCIATION

L'association se compose de 38 sections, qui ont leurs propres comités et organes. Les sections sont autonomes, mais leurs statuts doivent concorder avec ceux de l'association. Les membres sont répartis dans les sections en fonction de leur lieu d'habitation. Les sections facturent une cotisation facultative utilisée pour financer leurs activités. Elles fonctionnent comme lien entre le membre et l'association, afin d'apporter des propositions et des idées. Par ailleurs, elles doivent également influencer et inciter le développement de l'association.

L'association possède une structure démocratique: cette dernière se compose d'une assemblée des délégués, d'un comité central, d'un comité exécutif et d'une commission de gestion. Les tâches opérationnelles sont assurées par le Secrétariat général.

Ses principales activités sont les suivantes: représentation de la profession au niveau politique, conseils et protection juridique en faveur des membres, ainsi que les cours de perfectionnement pour les chauffeurs professionnels.

## ORGANIGRAMME 2009/2010

### Comité exécutif

Bernard Stähli	Président central
Peter Berge	Vice-président
Markus Odermatt	
Hanspeter Jakob	
Ewald Nehlig	

### Commission de gestion

Yves Wüthrich	Président
Sepp Enz	
Vinzenz Gangl	
Francois Oberson	
Odile Vauclair	

### Secrétariat général (état au 31.08.2010)

David Piras	Secrétaire général
Hanspeter Steiner	Rédacteur en chef
Marina Gjorgjievski	Finances, assurances

Mathias Witz	Conseils aux membres
Marlene Baumgartner	Conseils aux membres
Vera da Silva	Réception, Shop
Vera Kaufmann	Gestion des membres
David Beiner	Informatique
Cyril Friederich	Graphiste
Ruth Piras	Gestion formation
Marylaure Volery	prof. Comptabilité
Nathalie Ghisletta	Administration, formation
Christelle Stähli	Administration, formation
François Perrenoud	Formation professionnelle
Elsbeth Köhli	Rédaction, annonces
Christian Kündig	Responsable de cours
André Frossard	Responsable de cours
Olivier Peter	Responsable de cours
Roland Aebi	Responsable de cours
Yvan Roulin	Responsable de cours
Helmut Riede	Responsable de cours
Nicolas Baumgartner	Responsable de cours
Martin Steffen	Responsable de cours
Peter Schweizer	Responsable de cours

## ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

Les principales tâches de l'association comprennent les conseils donnés aux membres, la politique des transports et l'amélioration des conditions de travail. Au cours des deux dernières années, l'offre en matière de cours de perfectionnement a été étoffée. Dans l'ensemble, les membres bénéficient d'une offre en constante amélioration, comme en témoigne l'effectif des membres, qui a franchi la barre des 16000 membres et qui est en constante augmentation: de quoi nous motiver à continuer à développer notre offre de prestations!

## CONSEILS DONNÉS AUX MEMBRES

La crise que nous avons traversée a laissé des traces. Même si les répercussions de cette crise n'ont pas été aussi dures chez nous que chez nos voisins, il faut bien reconnaître que la branche des transports internationaux a souffert et que la situation est devenue plus tendue dans le domaine des transports nationaux.

Dans le secteur des transports internationaux, la situation s'était tellement améliorée avant l'année 2007 que certains transporteurs suisses avaient réussi à se faire une place au soleil dans ce domaine, même en étant plus chers que la concurrence étrangère. Au cours des années 2008 et 2009, on a constaté un excédent de capacités dans ce secteur, ce qui a eu pour effet une perte de mandats pour les transporteurs de notre pays. En Europe, le secteur des transports internationaux est dominé par les entreprises d'Europe de l'Est. Les transporteurs suisses ont intérêt à jouer la carte de la qualité s'ils veulent conserver quelques rares places de travail dans ce domaine.

En ce qui concerne les transports nationaux, les répercussions de la crise ont été moins dramatiques. On a cependant constaté le retour des déductions sur le salaire pour des motifs plus ou moins sérieux. Certaines entreprises de transports essaient de discipliner leurs collaborateurs au moyen d'un système de bonus, alors que d'autres procèdent à des déductions sur le salaire à la moindre occasion ou tentent de mélanger heures supplémentaires et droit aux vacances, quand elles ne diminuent pas le salaire de leurs employés pour cause de manque de travail. Trop souvent, le paiement des heures supplémentaires doit être réclamé au tribunal. Mais il faut aussi savoir reconnaître qu'il y a des employeurs sérieux qui font tout leur possible pour que leurs employés ne ressentent pas les effets de la crise. Le patron qui fait des planifications à long terme sait très bien qu'un jour, il aura à nouveau besoin de bons chauffeurs.

Il est clair qu'en ces temps de crise, il est difficile d'améliorer le contenu des conventions passées avec l'ASTAG. Il n'a pas toujours été simple non plus de trouver des compromis avec l'ASTAG en ce qui concerne certains cas relevant du droit du travail. Parfois, il a même fallu dénoncer une entreprise à l'inspection du travail, à la police ou au ministère public. L'Office fédéral des transports

a aussi dû vérifier les conditions d'octroi de certaines licences. Lorsque de sérieux problèmes d'origine structurelle surgissent dans une entreprise, les collaborateurs ont intérêt à se demander s'ils ne devraient pas chercher une place de travail ailleurs.

Comparativement à ce qui s'est passé à l'étranger, nous avons été relativement épargnés en Suisse. D'une part, les investissements consentis par l'Etat et les mesures de soutien décidées en faveur des banques ont contribué à amortir les effets de la crise, et d'autre part, il faut aussi dire que nous n'avons pas vécu au-dessus de nos moyens au cours des dernières années.

Si l'on veut mettre en application les conventions qui ont été signées et améliorer les conditions de travail au sein de la branche, il faudra développer les conseils donnés aux membres et éventuellement y inclure une protection juridique. Le développement de la situation au cours des dernières années démontre que ce choix est judicieux: les salaires ont augmenté et la charge de travail a eu tendance à se normaliser. Mais il faut rester vigilant si l'on veut que la situation continue à s'améliorer.

Le SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie) a changé la donne dans le domaine des transports routiers: au cours des dernières années, on nous a toujours expliqué que les chauffeurs étaient soumis à l'OTR et non pas à la Loi sur le travail. Voilà maintenant que le SECO change son fusil d'épaule en déclarant que la Loi sur le travail s'applique également aux chauffeurs, alors que l'OTR se contente de définir quelques exceptions relatives aux horaires de travail. Donc, on applique la Loi sur le travail, à moins que l'OTR prescrive une exception, ce qui influence directement le travail de nuit et du dimanche, ainsi que diverses particularités propres aux transports routiers.

## SWISS CAMION

La revue SWISS CAMION constitue notre principal moyen de communication (avec nos membres). Son contenu doit être à la fois intéressant et utile. Le layout de cette publication a été modifié et amélioré en 2009. En principe, la revue SWISS CAMION comprend 48 pages. Même si la situation du marché des annonces a eu des répercussions financières négatives, nous avons veillé à maintenir la qualité de SWISS CAMION à un niveau élevé, car nous nous attendons à une amélioration dans ce domaine pour l'année 2010. Et comme Internet prend de plus en plus d'importance, nous allons tenter à l'avenir de publier par ce biais certains articles parus dans la revue SWISS CAMION.

## COURS DE PERFECTIONNEMENT

En 2007, plus de 2200 chauffeurs ont participé à nos cours de sécurité routière. Pour l'année 2008, on devrait atteindre largement plus de 3000 participants. Pour l'instant, ces cours, qui sont pris en compte pour le perfectionnement obligatoire des chauffeurs, ne coûtent rien aux participants. Les dates de ces cours sont publiées dans SWISS CAMION et sur Internet. Au cours de ces dernières années, nous avons formé un groupe d'instructeurs bénéficiant des meilleures compétences en matière de connaissances techniques, de méthodologie et de didactique. Ce sont des professionnels qui ont du plaisir à transmettre leur savoir et qui connaissent bien les problèmes que les chauffeurs rencontrent tous les jours sur la route.

Les cours de perfectionnement font désormais partie de notre stratégie de base. En effet, c'est en renforçant les compétences professionnelles et personnelles des chauffeurs que l'on contribue à améliorer leurs prestations et leur comportement vis-à-vis des clients, des supérieurs et des autorités. C'est aussi le meilleur moyen de redorer le blason de la profession, et par la même occasion d'exercer une influence positive sur les conditions de travail.

Contribuer au perfectionnement des professionnels de la route est une chose, élever le niveau des exigences pour accéder à la profession en est une autre. Il faudra désormais faire preuve de capacités professionnelles plus élevées pour réussir un examen qui sera plus approfondi. Celui qui veut devenir chauffeur devra se demander s'il est vraiment fait pour ce métier et s'il considère que son futur salaire est à la hauteur de l'effort qu'il devra fournir pour atteindre son objectif. Comme cet effort sera plus important, les employeurs auront tout intérêt à faire en sorte de garder leurs chauffeurs. Jusqu'à présent, de nombreux bons éléments ont quitté l'industrie des transports à cause des conditions de travail qui régnaient dans la branche. Désormais, il ne sera plus aussi simple de remplacer ce personnel.

Le but ne consiste pas à mettre en place des critères de sélection trop exigeants. Il s'agit simplement de trouver des personnes bien formées qui aiment leur métier et qui ont du plaisir à faire leur travail. On ne peut pas se permettre d'apprendre en faisant de la casse et en causant des accidents. La formation et le perfectionnement constituent la seule méthode judicieuse pour parvenir à atteindre cet objectif.

## OFFRES DANS LE DOMAINE DES ASSURANCES

Depuis que, l'année dernière, nous avons repris en main les tâches liées à la collaboration avec les assurances, nous sommes en mesure de proposer des offres encore plus intéressantes à nos membres. Désormais, cette collaboration se concentre sur la compagnie d'assurances Allianz et sur le groupe Helsana. Nos membres, qui font désormais partie des «clients VIP» de ces deux sociétés, bénéficient de primes d'assurances très avantageuses.

Notre partenariat avec la compagnie Allianz est une véritable réussite, comme en témoignent les 4500 polices d'assurances déjà établies aux noms des membres des Routiers Suisses. Les primes sont avantageuses et le règlement des sinistres peut être qualifié de sérieux. La société Allianz a également pu constater que les chauffeurs étaient des assurés nettement plus sûrs dans le trafic que les autres preneurs d'assurance. Cette compagnie garantit donc des primes avantageuses et des rabais pour les chauffeurs. Nous avons rediscuté des conditions avec le groupe Helsana et nous avons obtenu les mêmes avantages qu'auprès des sociétés Sansan, Avanex et Progres. En traitant directement avec Helsana, nous avons certes plus de travail, mais ces frais sont compensés par la suppression de la commission versée précédemment au courtier.

## POLITIQUE

La Suisse a toujours et encore de la peine à se mettre au diapason des dispositions prévues par la réglementation européenne. L'industrie suisse des transports est très active au-delà de nos frontières, ce qui n'empêche pas le Conseil fédéral de repousser l'adaptation de l'OTR. Il faut cependant savoir que nous ne pouvons pas nous permettre de conserver des différences trop importantes par rapport à la législation européenne. Nous espérons donc que ces adaptations se feront prochainement. La RPLP a été augmentée, contrairement à ce que nous souhaitons. Certaines entreprises de transports ont fait opposition à cette nouvelle augmentation.

Les premiers effets positifs de la licence commencent à se faire sentir sur le marché des transports. Certaines entreprises peu sérieuses ont pu être éliminées par ce biais, même si ce document doit rarement être présenté sur la route. Le boom de l'économie a quelque peu fait oublier les soucis liés à la RPLP, au prix des carburants et à la pression des tarifs. Au cours des deux dernières années, les salaires ont augmenté. Mais si l'on observe les courbes de la Bourse, on s'aperçoit que cette embellie ne devrait pas durer et que la vie va de nouveau être plus dure. Les années des grandes restructurations liées à l'introduction de la RPLP sont certes passées, mais il faut savoir que certaines entreprises ne survivront pas au contexte économique plus rude des prochaines années.

En Suisse, des projets d'envergure sont en phase de préparation dans le domaine des infrastructures routières (comme l'élargissement de l'autoroute A1 entre Berne et Zurich, par exemple). Contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays d'Europe, les citoyens, les autorités et les associations de protection de la nature ont la possibilité de faire opposition à ces projets. La Suisse est un petit pays dans lequel la propriété d'un terrain accorde certains droits très importants.

## PRIX DU CARBURANT

Les Français ont fait grève il y a huit ans et les Italiens l'année dernière, sans grands résultats. Les pays producteurs de pétrole se réjouissent de voir les prix flamber, tout comme l'Etat, qui a tout à y gagner. Et ce n'est pas demain la veille que nous allons pouvoir bénéficier d'un appui politique visant à faire baisser les taxes sur les carburants. Il est donc important que les entreprises de transports répercutent l'augmentation du prix du carburant sur leurs clients. Et c'est à nous de veiller à ce que les salaires des chauffeurs ne soient pas mis sous pression par les transporteurs qui ne répercutent pas ces augmentations de frais sur leurs clients. A long terme, nous espérons que les constructeurs seront bientôt en mesure de produire des véhicules capables de fonctionner au moyen de sources d'énergie alternatives. Peu importe que les camions roulent au diesel, à l'eau ou à n'importe quelle autre source d'énergie. L'important étant qu'un chauffeur soit toujours indispensable derrière son volant.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

La convention nationale élaborée en collaboration avec l'ASTAG, qui fixe les bases du contrat de travail, est entrée en vigueur le 1.1.2006. Des compléments régionaux sont nécessaires pour régler les salaires et des détails d'ordre local. Une convention de ce type existe déjà dans les cantons suivants:

- Berne
- Vaud
- Lucerne, Obwald, Nidwald et Zoug
- Zurich

Dans les régions qui disposent déjà d'une telle convention, les problèmes liés au droit du travail peuvent être réglés de manière beaucoup plus simple et plus expéditive. Suite aux interventions du syndicat UNIA, l'ASTAG a temporairement bloqué les négociations, qui ont cependant repris dans différentes régions depuis quelques mois.

## OBJECTIFS

A l'avenir, avec l'appui des sections, nous voulons continuer à tout mettre en oeuvre pour que vous ayez du plaisir à exercer votre métier. Certains projets de longue haleine arrivent maintenant en phase de réalisation, comme par exemple les conventions établies en collaboration avec l'ASTAG, qui améliorent les conditions de travail au sein de toute la branche. Les cours de perfectionnement sont quant à eux synonymes de compétences et de connaissances professionnelles supplémentaires.

Comme vous serez toujours au centre de nos préoccupations, vous pouvez regarder l'avenir en toute confiance!

# HONNEURS

## JUBILÉ DE 25 ANS

2008

**Aargau**

Bachmann Reinhard  
Curchod Gilbert  
Erismann Niklaus  
Grolimund Christian  
Hug Herbert  
Hunziker Peter  
Ibrahimovic Mulaga  
Keller Willy  
Koch Heinz  
Koch René  
Kohler Helmut  
Loosli Hanspeter  
Meier Bruno  
Meier Rudolf  
Niggli Rita  
Rogenmoser Heinz  
Schib Bernhard  
Schlapbach Samuel  
Schütz Hanspeter  
Vogt Max  
Wirz Peter

**Alpes****Vaudaises-Chablais**

Aviolaz Albert  
Broyon Jean-Pierre  
Haingartner Helmut  
Henchoz René  
Pittier François

**Beider Basel**

Borer Willy  
Burkhardt Daniel  
Buser Maya  
De Franceschi André  
Hansen Wilhelm  
Krieg Alois  
Lang Peter  
Nussbaum Susi  
Petignat Jean-Louis

**Belchen-Baselbiet**

Boegli Thierry  
Faoro Peter  
Gloor Urs  
Guignard Laurent  
Imholz Werner  
Moser Raymond  
Pfluger Roland  
Renz Markus  
Würsten Christa

**Bern**

Aebischer Urs  
Aegerter Beat  
Andrey Moritz  
Augstburger Erich  
Bertschy Kurt  
Burri Jürg  
Cauderay Jean-Claude  
Däpp Bernhard  
Hänni Christian  
Kropf Lilly  
Kropf Peter  
Leibundgut Daniel  
Moser Hans-Jörg  
Stampfli Eva  
Steiner Kurt  
Tschirren Fritz  
Zimmermann Andreas

**Berner Oberland**

Aeschlimann Heinz  
Beeler Erich  
Beeler Thomas  
Eggimann Stefan  
Homburger Heinz  
Inniger Walter  
Jegerlehner Erich  
Jungen Martin  
Kohler Adrian  
Kröpfl Ruedi  
Reichenbach Heinrich  
Ryser Andreas  
Santschi Hans-Rudolf  
Schenk Werner  
Stähli Ernst  
Von Gunten Peter  
Von Känel Johann  
Wenger Hans  
Wiederkehr Joseph  
Witschi Hans  
Zumkehr Heinz

**Bienne-Seeland**

Hänggi Thomas  
Jenzer Martin  
Löffel Hansruedi  
Marti Josef  
Nobs Heinz  
Schär Rolf  
Stauffer Hugo  
Wälti Eduard

**Dents-du-Midi**

Andrey Pascal  
Chervaz Joël  
Donnet Edgar  
Fosserat Samuel

**Emmental/Oberaargau**

Aeschlimann Peter  
Eggimann Bruno  
Erb Werner  
Geisseler Josef  
Karrer Willy  
Luder Willy  
Ramseier Martin  
Rentsch Beat  
Sticher Markus

**Fribourg**

Ammann Bernhard  
Bielmann Ida  
Bongard René  
Carrel Daniel  
Fürst Heinz  
Maridor Gilbert  
Schorro Hubert

**Fürstentum****Liechtenstein**

Büchel Luis  
Oehri Theodor  
Genève  
Molloyres Jean-Paul

**Glarus**

Eicher Bruno  
Küttel Beat  
Tinner Christian  
Zahner Sepp

**Graubünden**

Boos Heinz  
Cagienard René  
Hosig Robert  
Jäger Rudolf  
Keiser Markus  
Trachsler Hans

**Jura**

Bächler Jakob  
Burgener Antoine  
Egli Roland  
Erard Georges  
Gfeller Erwin  
Hiltbrunner René  
Jolidon Jean-Marie  
Nehlig Ewald  
Rosse Jacques  
Tellenbach Willy  
Vuilleumier Francis  
Wälti Francis

**La Broye**

Egger Fabien

Jaccoud Janine  
Marthaler Rudolf  
Monney Josiane  
Ritter Heinz

**Lausanne-Riviera**

Allenbach Michel  
Borloz Gilbert  
Maison Pierre-Yves  
Müller Werner  
Nobs Philippe  
Schneiter Ernest  
Weiss Rolf

**Luzern**

Arnold Pius  
Blatter Konrad  
Gerber Markus  
Huser Hans  
Husmann Josef  
Krauer Josef  
Renggli Pius

**Morges-La-Côte**

Carrier Charles  
Chevalley Pierre-André  
Duperrut Christian  
Dutoit Frédéric  
Rieben Régis  
Rua Juan  
Schulthess Thomas  
Weiss Philippe

**Neuchâtel**

Oberson Jean-Claude  
Pascucci Alejandro  
Renaud Pierre  
Spahni Marc-André

**Nidwalden**

Aschwanden Florian  
Bissig Paul  
Waser Thade

**Nord Vaudois**

Birchler Jean  
Guignard Marc-Didier  
Ravey Philippe

**Oberwallis**

Bannwart Kurt  
Kalbermatten Martin  
Walpen Markus  
Zwahlen Brigitte  
Abächerli René  
Berchtold Gregor

Durrer Urs  
Kiser André  
Schrackmann Ruedi  
Von Moos Christof

**Säntis**

Bastianon Guiseppo  
Bernhardsgrütter Erwin  
Born Peter  
Grob Werner  
Hinna Stefan  
Hollinger Urs  
Hugener Jun. Eduard  
Kaufmann Raoul  
Knöpfel Johannes  
Kohler Erwin  
Kundert Hans  
Küpfer Thomas  
Manser Josef  
Mettler Max  
Minikus Gerhard  
Nef Stefan  
Osthues Wolfgang  
Roth Fredi  
Schiess Werner  
Schläpfer Jakob  
Schmidli Rainer  
Stillhart Albin  
Tischhauser Ernst  
Trüssel Otto  
Zwicker Viktor

**Schaffhausen**

Burkhalter Fritz  
Hollenstein Martin

**Schwyz**

Jnglin Franz-Toni  
Kieliger Kurt  
Küttel Jun. Josef  
Schelbert Franz  
Signer Hans

**Simmental-Saanenland**

Berchten Bernhard  
Haldi Beat  
Matti Peter  
Rieben Robert  
Sollberger Ueli  
Tritten Oskar

**Solothurn**

Gräub Roland  
Held Martin  
Latscha Josef  
Neuschwander Andreas  
Unternährer Bruno

**St.Galler Oberl. Rheintal**

Dintheer Otto  
Gangl Vinzenz  
Leu Reinhard  
Roth Hanspeter  
Zellweger Tobias

**Thurgau**

Badertscher Peter  
Bötschi Hansjörg  
Brändle Max  
Fasel Werner  
Hasler Meinrad  
Herzog Roland  
Hofmann Armin  
Huber Andreas  
Hug Sylvia  
Ilg Heinz  
Imhof Heinz  
Jocham Gebhard  
Kreis Karl  
Matzinger Hanspeter  
Meyer Roland  
Schmidhauser René  
Schneider Bruno  
Schultes Richard  
Segessemann Rolf  
Vogt Peter  
Von Burg Raymond  
Wattinger Peter

**Ticino-Moesano**

Forini Elvio

**Uri**

Ziegler Hansheiri

Valais-Plaine du Rhône

Berguerand Michel  
Bourban Jacques  
Divorne Hervé  
Page Christian  
Rey Jean-Claude  
Röthlisberger Walter

**Vieux Comté**

Aebischer Arthur  
Brunisholz André  
Bussard Jean-Claude  
Chambettaz Pierre  
Eltschinger Jacques  
Galley Georges  
Jorand Gratien  
Mérinat Jean-Marc  
Neuhaus Patrick  
Oberson Michel

Philipona Marcel  
Rouiller Gilbert  
Tornare Jean-Pierre

**Zug**

Kunz Julius  
Nussbaumer Thomas  
Rüegsegger Alfred  
Ulrich Klemenz

**Zürich**

Baur Gabriela  
Brüllmann Catherine  
Gloor Willy  
Kassu Elisabeth  
Pfenninger Reto  
Pinkas Karl  
Rizzi Albert  
Sula Ilber  
Theiler Josef  
Wälte-Moser Heinz

**Zürich-Oberland**

Knecht Martin  
Kubli David  
Menzi-Kaufmann David  
Mohr Maximilian

2009

**Étranger**

Baudraz Olivier

**Aargau**

Berger Christian  
Fasler Walter  
Guldimann Kurt  
Hochstrasser Mario  
Hofmann Hubert  
Isliker Walter  
Kleeb Markus  
Kuhn-Zürcher Barbara  
Lavanga Giuseppe  
Lienhard Peter  
Matter Bruno  
Meisel Josef  
Meyer Andreas  
Neuhaus Urs  
Schäpper Werner  
Simon Rosendo  
Steimer Josef  
Tenisch Bruno  
von Känel Hans

**Beider Basel**

Broquet André  
Brunner Thomas

Bürgin Hermann  
Dreier Guido  
Drixl Bruno  
Frieden Stefan  
Gschwend Bernhard  
Heimgartner Felix  
Hubicka Peter  
Hurni Hermann  
Känzig Rudolf  
Kopp Rosemarie  
Kreis Jürgen  
Meyer Werner  
Moser Rudolf  
Moser Anna-Rosa  
Reiter Ruth  
Saladin Kurt  
Schlup Jörg  
Schuler Jasmin  
Thommen Hannelore  
Zraggen René  
Zurfluh Othmar  
Zurfluh Bernadette

**Bern**

Beyeler Heinz  
Demme Alexander  
Fuhrer Kurt  
Hänni Markus  
Heusser Samuel  
Kulli Marcel  
Messerli Roland  
Moser Beat  
Niffenegger-Hirschi Erika  
Schaller Laurent  
Stoller Christian  
Walther Alfred

**Bienne-Seeland**

Beyeler Fritz  
Dubach Erwin  
Freiburghaus René  
Hämmerli Daniel  
Hartmann Stephan  
Johner Rolf  
Käch Peter  
Mosimann Beat  
Müller Christian  
Nydegger Beat  
Renfer Manfred  
Scheidegger Heinz  
Schneeberger Hansueli  
Schwab Jürg  
Vuilleumier Andre  
Zimmermann Willi

**La Broye**

Berger Claude

# HONNEURS

## JUBILÉ DE 25 ANS

Borgognon Rosine Braun Raymond Buchs Yves Maillard Philippe Preset Raymond	Ramseyer Michel Terretaz Pierre	Pochon Jean-Michel Reymond Alain Reymond François	Baumann Martin Dettling René Heimoz Martin Lüönd Fredi Villa Alessandro
<b>Fribourg</b> Auderset Jean-Marcel Berger Andreas Bertschy Marcel Chambettaz Josef Clerc Patrick Fasel Marius Hayoz Daniel Meuwly Olivier Neuhaus Josef Neuhaus Alfons Poffet Raphaël Raemy Hans Regez Robert Wendel Paulo Zbinden Hans-Jörg	<b>Luzern</b> Brechtbühl Daniel Bucher Josef Camenzind Alois Mäder Martin Schaller Ueli Schurtenberger Franz Werlen Jörg	<b>Oberwallis</b> Blöchliger Peter Bregy Bernhard Jentsch Odilo Pürro Heinrich Ritler Marcel Bucher Kurt Bucher Heribert Ettlin Josef Huwiler Othmar Javet René Limacher Pius Ming Emmy Von Holzen Elmar	<b>Ticino-Moesano</b> Beltrami Marilena Brugger Bruno Engi Urban Fioravanzo Ezio Gioia Mauro Mordasini Vito Pansera Dorino Piantoni Enrico Ronchi Thomas
<b>Genève</b> Favre Eric Oberson Bruno Suter Henri	<b>Morges-La-Côte</b> Aegerter Yves Badan Louis Henriod Philippe Lipp Jacques Messiaux Pascal Oguey Bernard Poget Raymond Rilliet Guy Robatel Emmanuel Schneeberger Heinz Steiger Philippe Taverney Alfred	<b>Säntis</b> Aerne Peter Baumann Walter Bechtiger Ruedi Beck Josef Blatter Harry Cadalbert Paul Egli Hansueli Egli Hans Frehner Ruedi Gailberger Ruedi Giger Josef Hegglin Josef Koller Fredi Koller Benno Näf Emil Renold Walter Ringelsen Thomas Rösch Peter Rüesch Werner Speck Erwin Vetsch Roland Weber Rudolf	<b>Uri</b> Hess Simon Wicki Heinz Ziegler Remo
<b>Glarus</b> Blöchliger Anselm Brunner Beat Eicher Josef Heussi Kaspar Jud Xaver Kuster Alois Kuster Markus Lendi Hansueli Menzi Erika Stucki Arnold Waldvogel-Landolt Werner	<b>Neuchâtel</b> Ammann Serge Bähler Georges Béguin Pierre-Ami Gaillard Gilles Gäumann Heinz Girard Jean-Claude Hinkel Raymond Huguelet Michel Javet Didier Jeanneret Philippe Müller Alfred Müller Roger Nowacki Jimmy Py Roland Quidort Jean-Daniel Raclot Denis Sandoz Fabrice Schneiter Jean-Claude Simonin Jean-Marc Stoll Heidi Vuillemez Pierre-André	<b>Valais-Plaine du Rhône</b> Bétrisey Léon Bonvin Yannick Chassot Joseph del Sordo Félix Dini Christophe Fleutry Didier Fuchs Charly Gabbud Denis Métroz Stéphane Michellod Laurent Millius Laurent Morand Pierre Mottet Jean-Jacques Petoud Bruno Voutaz Georges Werlen Rinaldo	<b>Valais-Plaine du Rhône</b> Bétrisey Léon Bonvin Yannick Chassot Joseph del Sordo Félix Dini Christophe Fleutry Didier Fuchs Charly Gabbud Denis Métroz Stéphane Michellod Laurent Millius Laurent Morand Pierre Mottet Jean-Jacques Petoud Bruno Voutaz Georges Werlen Rinaldo
<b>Graubünden</b> Fehr Markus Gantenbein Andreas Kornjak Esther Mayer Valentin Obrist Guido	<b>Nord Vaudois</b> Bovay Pascal Girardet Eric Girardet Gilbert Humbert José Jambon Jean-Claude Meylan Christian Perrin Jean-Daniel	<b>Solothurn</b> Aregger German Hammerer Frank Neuenschwander Peter Nussbaumer Willi Omlin Hanspeter Ruchti Hansruedi Sägesser Urs Schranz Marcel von Burg Franz	<b>Vieux Comté</b> Aeberhard Jean Bouvier Pierre-Alain Castella Jean-Michel Charrière Louis Curat Jacques Davet Jean-Michel Gachet Roland Grandjean Jean-Noël Maeder Jean-Claude Panchaud Patrice Pugin Charles Risse Etienne
<b>Lausanne-Riviera</b> Bard Anicet Cavin Pierre Coquil Sylvaire Dias Abilio Guillemin Laurent Monnier Romeo Perelli Bernard		<b>Schwyz</b> Amstad Daniel Auf der Maur Josef	<b>Zug</b> Emmenegger Franz

# HONNEURS

## JUBILÉ DE 25 ANS & 50 ANS

Frank Bernhard Hurni Josef Küng Franz Vonlanthen Leo Deola Rolf Grimm Adrian Gross Maini Hofer Ueli Pfenninger Erwin Roth Jürg Roulet Norbert Ruff Kaspar Schmid Alfred Stadtmann Heinz Stauffer Erich Vetsch Edwin Zwicky Gabriel	Boss Alfred Buttliger Claude Fahrni Jürg Fischer Ernst Flück Heinz Frey Martin Fuhrer Werner Gysin Hans Hänni Hermann Hofbauer Helmuth Keller Hans Kübli Karl Maibach Arthur Mathys Kurt Meyer Fritz Moser Roger Reber Walter Rubi Stefan Schläppi Hans Siegenthaler Jakob Stübi Christian Von Gunten Hans Ulrich Wenger Alfred Zingrich Bernhard	Schläpfer Rolf Schuler Martin Smit Arie Truniger Toni	<b>JUBILÉ DE 50ANS 2008</b>
<b>Fürstentum Liechtenstein</b> Büchel Hubert Schelbert Karl Vils Stefan	<b>Alpes Vaudoises-Chablais</b> Duperthuis Blaise Gädecke Pierre Gerosa Jean-Luc Giobellina Michel-Pierre Grob Christian Leyvraz Jean Pittet André Ruchet Jean-Francois	<b>Dents-du-Midi</b> Arluna Samuel Barraud Gilbert Dorsaz-Blanchet Dominique Dubosson Oscar Pousaz Marcel	<b>La Broye</b> Brühlhart Arthur
<b>Nidwalden</b> Bernasconi Reto Businger Beat Joller Hermann Mathys Hans-Ueli Niederberger-Burri Alois Odermatt Otto Waser Rudolf Ziegler Urs	<b>Thurgau</b> Ammann Emil Bodenmann Karin Bommeli Walter Bruhin Hans Bühler Martin Dietschweiler Roland Eugster Mathias Frei Max Grob Markus Hasler Michel Horber Kurt Huber Andreas Kaiser Richard Kaufmann Kurt Keller Robert Keller Reto Klingler Martin Pfändler Christian Rohner Jürg Scherrer Rolf	<b>Simmental-Saenenland</b> Buchs Bruno Haldi Ulrich Hehlen Walter Jungen Markus Neukomm Hans Raafaub Peter Seewer Werner von Grünigen Toni Yersin Daniel	<b>Lausanne-Riviera</b> Bonzon Frédéric Décosterd Henri
<b>St.Galler Oberl. Rheintal</b> Eberle Fridolin Langenegger Hans Stricker Werner Wallnöfer Franz	<b>Belchen-Baselbiet</b> Isenschmid Samuel Lechner Bernhard Mösch Adrian Mösch Alfred Schenk Jürg	<b>Morges-La-Côte</b> Baudin Richard Berthet Henri	<b>JUBILÉ DE 50ANS 2009</b>
<b>Jura</b> Aubry Jean-Daniel Beuret Ali Geissbühler Jacques Gyger Eric Jeannotat Norbert Juillerat Jean-Noël Lambert Claude Marquis Bernard Rais Joël Seuret Gaston Weber Edouard Willemin Paul Zbinden Richard	<b>Emmental/Oberaargau</b> Badertscher Ulrich Gugger Kurt Haenni Markus Rentsch Hans Schneider Hans-Rudolf Sempach Markus Sperisen Martin Ulmann Christian	<b>Aargau</b> Schürch Kurt	
<b>Berner Oberland</b> Aegerter Martin		<b>Bern</b> Eltschinger Robert Oesch Armin	
		<b>La Broye</b> Barras Gabriel Dutoit André Koller André	
		<b>Morges-La-Côte</b> Gavillet Denis	

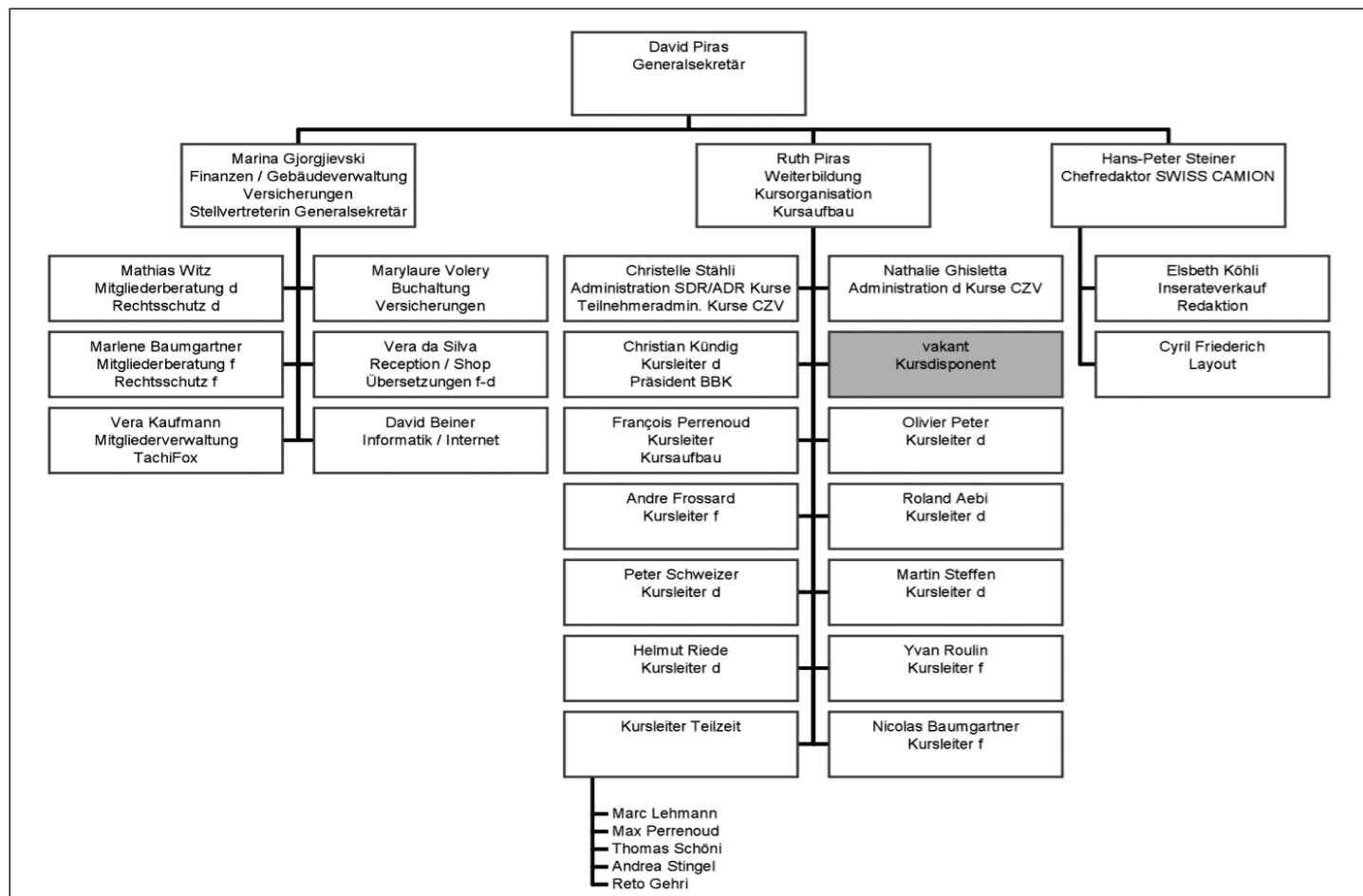
# COMITÉ EXÉCUTIF ET ORGANIGRAMME DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

## COMITÉ EXÉCUTIF



Hanspeter Jacob, Bernard Stähli (Président central), Ewald Nehlig, Peter Berger (Vice - président), Marcus Odermatt

## ORGANIGRAMME DES COLLABORATEURS AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



# STATUTS DE L'ASSOCIATION LES ROUTIERS SUISSES

## CHAPITRE I

Dénomination, siège, durée, but

### Article 1

Sous le nom «Les Routiers Suisses» (Schweizer Berufsfahrer), il a été constitué en 1957 une Association corporativement organisée, politiquement et confessionnellement neutre, sans but lucratif, régie par les présents statuts et les dispositions des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

### Article 2

Le siège central de l'Association se trouve à Echandens, au domicile de son Secrétariat général.

### Article 3

La durée de l'Association n'est pas limitée.

### Article 4

Buts de l'Association:

- La défense des intérêts des chauffeurs professionnels et du transport routier.
- L'encouragement de la camaraderie et l'entraide réciproque entre les membres.
- Le développement de la formation professionnelle de base et de la formation complémentaire pour les chauffeurs professionnels.
- Le développement de la sécurité du trafic.
- L'offre de prestations de services aux membres.

## CHAPITRE II

Membres de l'association

### Article 5

L'association se compose de:

- a) Membres actifs
  - Chauffeurs professionnels en possession du permis poids lourd ou d'autres catégories à condition que les transports soient effectués professionnellement.
  - Indépendants.
  - Apprentis chauffeurs poids lourd.

- b) Membres passifs
  - Amis.
  - Amis commerçants.
  - Relais (propriétaires, tenanciers ou gérants de restaurations, restaurant ou hôtels).

- c) Membres d'honneur
- d) Seniors (Membres qui sont sociétaires des Routiers Suisses depuis au moins quinze ans et qui ont 65 ans ou plus).

Les membres sont rattachés à la section de leur lieu de domicile. Ils seront représentés auprès de l'association centrale par les délégués élus par cette section.

### Article 6

Les membres s'acquittent d'une finance d'entrée unique et d'une cotisation annuelle auprès de l'Association. L'Association est autorisée à refuser une candidature sans indication de motifs. Les membres d'honneur n'ont pas de cotisation à payer.

### Article 7

Perdent la qualité de membres de l'Association:

1. les membres qui ont donné leur démission par une lettre personnelle adressée recommandée, au Secrétariat général avant le 30 septembre pour la fin de l'année civile.
2. Les membres qui ont été exclus à la suite d'une décision prise par le Comité central ou par le Comité exécutif.

### Article 8

Les membres n'encourent aucune responsabilité personnelle quant aux engagements pris par l'Association. L'Association n'est responsable qu'à concurrence de ses biens.

## CHAPITRE III

Organes de l'Association

### Article 9

Les organes de l'Association sont:

- a) l'Assemblée des délégués
- b) le Comité central
- c) le Comité exécutif
- d) le Secrétariat général

- e) les Sections
- f) la Commission de gestion
- g) abrogé
- h) abrogé
- i) l'Organe de contrôle

## L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

### Article 10

L'Assemblée des délégués se compose des délégués des sections, du Comité central ainsi que des membres des commissions; ces dernières doivent être désignées dans le chapitre des organes officiels.

Chaque section a le droit de se faire représenter par un délégué au moins. Lorsque le territoire de la section compte plus de 200 membres, la section a droit à un membre supplémentaire par tranche ou fraction de tranche de 200 membres supplémentaires sur la base de l'effectif des membres du territoire de la section au 31 décembre de l'année précédente.

La délégation de chaque section comprend au minimum deux tiers des membres actifs de l'Association. Tous les délégués doivent être membre de l'association des Routiers Suisses.

Chaque section choisit les délégués parmi les membres de l'association centrale dans le territoire de la section. Tous les membres de l'association centrale domiciliés sur le territoire de la section ont le droit de vote.

Chaque délégation de sections comprend au moins un membre de son comité.

S'il n'y a pas de section avec des structures opérationnelles sur un territoire donné, c'est à l'association centrale d'organiser des votations statutaires.

Les membres du Comité central et de la Commission de gestion ne prennent pas part à la votation qui consiste à donner décharge.

**Article 11**

## Compétences

L'Assemblée des délégués est l'organe suprême de l'Association. L'Assemblée des délégués ordinaire a les compétences suivantes:

- Elire les membres du Comité exécutif.
- Elire les Commissions qui font partie des organes officiels de l'Association et leur président.
- Désigner l'organe de contrôle.
- Nommer les membres d'honneur.
- Contrôler la gestion administrative du Comité central, du Comité exécutif et des commissions.
- Donner décharge au Comité central, au Comité exécutif et aux Commissions.
- Etablir le montant des cotisations annuelles et de la finance d'entrée.
- Etablir les principes de base et les objectifs de l'Association.
- Réviser les statuts.
- Prendre les décisions au sujet des propositions individuelles des sections concernant les statuts et les objectifs de l'Association.

**Article 12**

## Organisation

## a) Convocation

L'Assemblée des délégués a lieu tous les deux ans, généralement au printemps. Les délégués seront convoqués à l'Assemblée des délégués au moins huit semaines à l'avance.

Les sections peuvent, jusqu'à six semaines avant la date de l'Assemblée des délégués, remettre leurs requêtes écrites et motivées au Secrétariat général. L'ordre du jour de l'Assemblée des délégués sera envoyé aux délégués, au plus tard quatre semaines avant la date de l'assemblée.

## b) Assemblée extraordinaire des délégués

La convocation d'une assemblée extraordinaire des délégués doit être faite lorsqu'au moins un cinquième des délégués, la majorité du Comité central ou tous les membres de la Commission de gestion la deman-

dent par écrit en indiquant le motif. Dans un tel cas, l'Assemblée des délégués doit se tenir dans un délai de 60 jours.

## c) Ordre du jour

L'ordre du jour de l'Assemblée des délégués est arrêté par le Comité central. Sauf décision contraire et unanime de l'Assemblée des délégués, seuls les objets figurant à l'ordre du jour peuvent être valablement discutés et donner lieu à une décision.

## d) Débats

L'Assemblée des délégués est présidée par le président ou par le vice-président. Le Secrétariat général est chargé de la tenue du procès-verbal.

## e) Votations et élections

Les votations ont lieu à la majorité absolue de toutes les voix des personnes présentes à l'Assemblée ayant le droit de vote. Lors d'un deuxième tour, on appliquera la majorité relative. Les élections et les votations ont lieu à main levée sauf si un cinquième au moins des membres qui ont le droit de vote demandent le scrutin secret avant l'élection ou la votation.

## f) Compte rendu

Le compte rendu de l'Assemblée des délégués sera publié dans le journal de l'Association.

## g) Frais

Les frais de déplacement des délégués sont à la charge des sections.

LE COMITÉ CENTRAL**Article 13**

## Composition

Le comité central se compose d'un représentant de chaque territoire de section, du Comité exécutif ainsi que des Présidents de chacune des Commissions permanentes.

Les représentants des sections ainsi que leurs remplaçants sont élus lors de l'assemblée générale de leur section pour une période de deux ans et doivent appartenir au comité de leur section. Les votants doivent figurer parmi les membres de l'association sur le territoire de la section.

Ils ne peuvent pas se faire remplacer par quelqu'un d'autre.

**Article 14**

## Compétences

Le Comité central a les compétences suivantes:

- Nommer les commissions spéciales (temporaires) ainsi que leurs présidents.
- Approuver le budget.
- Approuver les comptes annuels.
- Prendre les décisions quant aux propositions individuelles des sections ne concernant ni les statuts ni les buts de l'Association.
- Déterminer les territoires des sections
- Elaborer et réviser les règlements.
- Convoquer l'Assemblée des délégués et établir l'ordre du jour de cette séance.
- Décider l'exclusion des membres pour des raisons qui ne sont pas en relation avec le non-paiement de la cotisation annuelle. La décision d'exclusion ne peut en aucun cas faire l'objet d'une procédure judiciaire.
- Décider des dépenses jusqu'à un montant de CHF 200 000.–
- Contrôler l'activité du Comité exécutif et proposer à l'Assemblée des délégués de donner décharge.

**Article 15**

## Organisation

## a) Convocation

Le Comité central siège aussi souvent que cela est nécessaire mais au minimum deux fois par année. Les membres sont toujours convoqués par écrit.

## b) Ordre du jour

L'ordre du jour de la séance du Comité central est établi par le Comité exécutif en collaboration avec le Secrétariat général.

## c) Débats

La séance du Comité central est présidée par le président central ou le vice-président. Le Secrétariat général est chargé de la tenue du

procès-verbal de la séance du Comité central.

## d) Décisions

Les votations ont lieu à la majorité absolue de toutes les voix des personnes présentes à l'Assemblée ayant le droit de vote. Lors d'un deuxième tour, on appliquera la majorité relative. Les élections et les votations ont lieu à main levée sauf si un cinquième au moins des membres qui ont le droit de vote demandent le scrutin secret avant l'élection ou la votation.

## e) Compte rendu

Les sections reçoivent le procès-verbal des séances du Comité central.

## f) Frais

Les frais de déplacement des membres du Comité central sont à la charge de l'Association.

LE COMITÉ EXÉCUTIF**Article 16**

## Composition

Le Comité exécutif se compose de 5 membres, dont le président central et le vice-président.

Quatre des membres au moins doivent être des membres actifs de l'Association. Ils sont nommés pour une durée de quatre ans et sont rééligibles. Les membres du Comité exécutif ne peuvent pas assumer des responsabilités au sein d'une association ou d'une société poursuivant des buts similaires à ceux des Routiers Suisses à l'exception des associations ou sociétés auprès desquelles notre Association est représentée.

Chaque région linguistique est représentée équitablement au Comité exécutif.

**Article 17**

## Compétences et devoirs

Le comité exécutif gère les affaires de l'Association et défend ses intérêts. Ses attributs sont notamment:

- Représenter l'Association auprès des tiers et des autorités.
- Déterminer les tâches, droits et devoirs du secrétariat général.
- Nommer le Secrétaire

général et approuver son cahier des charges.

– Nommer le rédacteur responsable et approuver son cahier des charges.

– Représenter l'Association auprès des tiers et des autorités.

– Charger le secrétariat général de l'exécution de ses décisions et de la liquidation des affaires courantes.

– Déterminer la conception et l'orientation de l'Association, ainsi que la revue SWISS CAMION et approuver le contrat avec l'imprimerie.

– Approuver des contrats avec des partenaires commerciaux, qui touchent les intérêts d'une grande partie de nos membres et qui peuvent influencer le développement de l'avenir de l'association.

– Gérer la fortune de l'Association.

– S'occuper de l'élaboration du budget.

– Elaborer les règlements des commissions spéciales.

– Statuer sur les demandes d'admissions.

– Décider de l'exclusion d'un membre pour non-paiement de la cotisation.

– Préparer les séances du Comité central et en établir l'ordre du jour.

– Décider des dépenses jusqu'à CHF 50 000.–

– Le comité exécutif peut déléguer des charges et compétences au Secrétaire général.

**Article 18**

## Organisation

## a) Convocation

Le Comité exécutif siège aussi souvent que cela est nécessaire. Les séances sont convoquées par le Président central, le Secrétaire général ou à la demande de la majorité de ses membres.

## b) Débats

La séance du Comité exécutif est présidée par le Président central ou le vice-président. Le secrétariat général est chargé de la tenue du procès-verbal.

## c) Compte rendu

Les membres du Comité central reçoivent le procès-verbal des séances du Comité exécutif.

## d) Frais

Les frais des membres du Comité exécutif sont à la charge de l'Association.

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**Article 19**

L'Association dispose d'un secrétariat général.

Le secrétariat général règle les affaires courantes de l'association et veille à mettre en œuvre les décisions du comité central et du comité exécutif.

Le Comité exécutif détermine les droits et devoirs du secrétariat général. Le Secrétaire général est nommé par le Comité exécutif.

**Article 20**

Le Secrétaire général est responsable de la bonne marche du secrétariat général.

Le secrétaire général détermine le cahier des charges des collaborateurs du secrétariat général et de la rédaction. L'engagement des collaborateurs est fait par le Secrétaire général et le Président central.

Le Secrétariat général est responsable de la tenue de la comptabilité, de la gestion des membres ainsi que de la liquidation des affaires courantes qui lui ont été confiées par l'Assemblée des délégués, le Comité central, le Comité exécutif ou par les Commissions.

LES SECTIONS**Article 21**

Le comité central définit les territoires des sections. Les tâches des sections sont de protéger les intérêts des membres dans les zones géographiques correspondantes, de maintenir le contact entre et parmi les membres et de maintenir les structures démocratiques de l'association.

De leur côté, les sections sont constituées en sociétés au sens des dispositions des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Elles disposent de leurs statuts qui, par contre, ne peuvent pas être en contradiction avec les statuts de l'association centrale. Les sections soumettent leurs statuts et toutes les modifications s'y rapportant à l'approbation du Comité exécutif. Les coordonnées des membres sont transmises par l'association centrale aux sections en question. Les sections invitent à leur assemblée générale annuelle les membres de l'association centrale domiciliés sur le territoire de la section à l'élection du membre du comité central ainsi que pour l'élection du délégué de l'assemblée des délégués de l'association.

Si certains aspects de la collaboration entre les sections et l'association centrale ne sont pas réglés par les présents statuts, les organes de l'association centrale peuvent édicter des règlements spécifiques pour préciser les modalités de ces collaborations.

Les sections reçoivent de la caisse de l'association une rétrocession dont le montant est fixé par le comité central.

## LES COMMISSIONS

### Article 22

Composition

Le nombre des membres d'une commission n'est pas à définir. Il doit être d'au moins 3 personnes.

## LA COMMISSION DE GESTION

### Article 23

La Commission de gestion vérifie les comptes de l'Association et présente un rapport chaque année au Comité central et tous les deux ans à l'Assemblée des délégués. Elle doit être appelée par le Comité exécutif à collaborer à l'élaboration du budget. Les membres de la Commission de gestion ont accès à tous les docu-

ments comptables. Les membres de cette commission peuvent être délégués aux séances du Comité exécutif en qualité d'observateurs. Le président de la Commission de gestion peut participer aux séances du Comité exécutif. Les membres de la Commission de gestion ne doivent pas être membre d'une autre commission considérée comme organe officiel. Les membres de la commission de gestion sont élus pour quatre ans et sont rééligibles.

**Article 24**  
abrogé

**Article 25**  
abrogé

## L'ORGANE DE CONTRÔLE

### Article 26

Un bureau fiduciaire est approuvé par l'Assemblée des délégués et fait office d'organe de contrôle.

## CHAPITRE IV

Le journal de l'association

### Article 27

L'Association publie régulièrement un journal sous le nom de SWISS CAMION, donnant toutes informations au sujet de l'activité de l'Association et de tous les autres thèmes qui ne sont pas en contradiction avec ses objectifs.

## CHAPITRE V

Ressources de l'Association

### Article 28

Les moyens financiers et la fortune de l'Association proviennent:

- des finances d'entrée;
- des cotisations des membres;
- de subventions;
- de dons et legs;
- d'autres ressources.

## CHAPITRE VI

Engagement de l'Association

### Article 29

L'Association est engagée par la signature collective du Président ou du vice-président avec celle du Secrétaire général.

## CHAPITRE VII

Litiges

### Article 30

Pour tout litige entre l'Association d'une part et les sections, ou les membres, le for juridique est à Lausanne.

## CHAPITRE VIII

Dispositions finales

### Article 31

Modification des statuts

Les propositions de modification des statuts de l'Association doivent être adressées par écrit par les sections à l'attention du Secrétariat général à l'intention de l'Assemblée des délégués. Dans ce cas, les dispositions de l'article 12, alinéa a) de ces statuts sont applicables.

### Article 32

Dissolution de l'Association

La dissolution de l'Association ne peut être prononcée qu'en vertu d'une décision prise par l'Assemblée des délégués à la majorité des trois quarts des voix de tous les délégués de toutes les sections. Si la dissolution de l'Association a été décidée, elle doit être ratifiée – après que cette décision ait été soumise à tous les membres de l'Association – par une consultation de la base organisée par les sections. Dans le cas d'une liquidation, l'organe de contrôle est maintenu. L'organe de contrôle est chargé de convoquer une assemblée de liqui-

dation qui sera composée des mêmes membres que la dernière Assemblée des délégués. Un rapport lui sera présenté sur la base duquel l'assemblée de liquidation doit prendre une décision quant à l'affectation de l'éventuel solde actif.

En cas de dissolution de l'Association, l'Assemblée des délégués décide à la majorité des deux tiers des personnes ayant le droit de vote du mode de liquidation et de l'utilisation de la fortune de l'Association. Un solde actif de la fortune de l'Association ne peut être, en aucun cas, réparti entre les membres

### Article 33

L'Année commerciale

L'année commerciale débute le 1er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

### Article 34

Ces statuts entrent en vigueur le 24 avril 2010. Ils remplacent les statuts adoptés le 27 avril 2002 ainsi que toutes les modifications ultérieures.

# ADRESSE DES SECTIONS

SECTION	PRÉSIDENT	ADRESSE DE SECTION	TÉLÉPHONE
Aargau	Markus Loosli Sektion Aargau	Unterdorfstrasse 4a Postfach 94	5703 Seon 5742 Kölliken
Alpes Vaudoises-Chablais	Philippe Morier Philippe Morier	L'Arlésienne L'Arlésienne	1863 Le Sépey 1863 Le Sépey
Beider Basel	Christian Llamera Sektion Beider Basel	Aufgentweg 15 Postfach 641	4448 Läufelfingen 4127 Birsfelden
Belchen-Baselbiet	Christian Soder Sektion Belchen Baselbiet	Baslerstrasse 9 Postfach 163	4133 Pratteln 4414 Füllinsdorf
Bern	Rudolf Pulfer Rudolf Pulfer	Neuhaus Neuhaus	3155 Helgisried 3155 Helgisried
Berner Oberland	Beat Blaser Anita Wehrli-Schenk	Obermattweg 3 Emdtalstrasse 8	3185 Schmitten FR 3703 Aeschi b. Spiez
Bienne-Seeland	Karin Jaberg Sektion Biel Seeland	Murtenstrasse 24 Postfach 961	3270 Aarberg 2501 Biel/Bienne
Dents-du-Midi	Yvan Vouilloz Cendrine Posse	Route des Raffineries 32 Rte de Crèbellay 80	1893 Muraz (Collombey) 1895 Vionnaz
Emmental/Oberaargau	Adrian Treuthardt Ruth Stucki	Gründeweg 16 Höchfeldweg 4a	3422 Kirchberg BE 3422 Kirchberg BE
Fribourg	Marcel Perrenoud Sektion Fribourg	Rte de l'Industrie 20 Case postale 1299	1754 Rosé 1700 Fribourg
Fürstentum Liechtenstein	Philipp Kind Sektion Fürstentum Liechtenstein	Landstrasse 93 Postfach 5	9491 Ruggell 9487 Gamprin-Bendern
Genève	Gildo Reis-Escobedo Gildo Reis-Escobedo	Rue de Lausanne 38 Rue de Lausanne 38	1201 Genève 1201 Genève
Glarus	Paul Kessler Sektion Glarus	Mettlen Maseltrangen Postfach 112	8723 Rufi 8752 Näfels
Graubünden	Peter Fohmann Peter Fohmann	Dorfstrasse 147 Dorfstrasse 147	7220 Schiers 7220 Schiers
Jura	Frédéric Frésard Odile Vauclair	Le Peu-Péquignot 30 Les Planchettes 10	2340 Le Noirmont 2900 Porrentruy
La Broye	Stéphane Minguely Stéphane Minguely	Les Epicéas 14 Les Epicéas 14	1563 Dompierre FR 1563 Dompierre FR
Lausanne-Riviera	Bernard Nicolet Sektion Lausanne-Riviera	Laliforcha 20 Case postale 1032	1372 Bavois 1001 Lausanne
Luzern	Veronika Näf Franz Trüssel	Eybachallee 3 Voltastrasse 14	6207 Nottwil 6005 Luzern
Morges-La-Côte	René Métral René Métral	Grosse-Pierre 8 Grosse-Pierre 8	1110 Morges 1110 Morges
Neuchâtel	Marc-Olivier Wingeier Nicolas Jolissaint	rue du Temple 30 Rue du Château 8	2024 St-Aubin-Sauges 2013 Colombier NE
Nidwalden	Alois Mathis Sektion Nidwalden	Stettlistr. 9 Postfach 128	6383 Dallenwil 6383 Dallenwil
Nord Vaudois	Frédéric Simone Frédéric Simone	Chemin Ruz-d'Agiez 5 Chemin Ruz-d'Agiez 5	1350 Orbe 1350 Orbe
Oberwallis	Sylvia Bregy Corinne Truffer	rte Industrielle 20 Gasenried 43	1860 Aigle 3924 St. Niklaus VS
Obwalden	Josef Enz Sektion Obwalden	Gehri 3 Postfach 833	6074 Giswil 6060 Sarnen 2
Säntis	Franz Inauen Mathias Eugster	Hirschengasse 4 Bachwiesenstrasse 26	9050 Appenzell 9554 Tägerschen
Schaffhausen	Peter Schweizer Sektion Schaffhausen-Nordostschweiz	Dorfstrasse 67 Postfach 169	8484 Weisslingen 8405 Winterthur
Schwyz	Walter Suter Urs Achermann	Schönenbuchstrasse 16a Schmittenmattstrasse 20	6438 Ibach 6430 Schwyz
Simmental-Saananland	Thomas Knutti Sektion Simmental-Saananland	Mattenstalden Postfach 44	3764 Weissenburg 3763 Därstetten
Solothurn	André Rysler Sektion Solothurn	Schänzlistrasse 19 Postfach 221	2545 Selzach 2545 Selzach
St.Galler Oberl. Rheintal	Daniela Schadegg Sektion SG Oberland-Rheintal	Chelen 4 Postfach	9466 Sennwald 9471 Buchs SG 1
Thurgau	Kurt Holinger Isabelle Hess	Schulstrasse 27 Feldhof 1	8362 Balterswil 8561 Ottoberg
Ticino-Moesano	Patrick Balmelli Patrick Balmelli	Andergia Andergia	6563 Mesocco 6563 Mesocco
Uri	Stefan Gisler Patrik Gisler	Klausenstrasse 139 Ried	6463 Bürglen UR 6465 Unterschächen

SECTION	PRÉSIDENT	ADRESSE DE SECTION	TÉLÉPHONE
Valais-Plaine du Rhône	Peter Steffens Peter Steffens	Route de Riddes 115 Case Postale 647 Route de Riddes 115 Case Postale 647	1951 Sion 1951 Sion
Vieux Comté	Georges Risse Marinette Maillard	Chemin du Stoutz 10 Champ Magnin 6	1634 La Roche FR 1627 Vaulruz
Zug	Martin Schönbächler Sektion Zug	Seestrasse 66 Lauerz / Postfach 523 Postfach 1004	6410 Goldau 6301 Zug
Zürich	Josef Banz Sektion Zürich	Bodenackerstrasse 26 Bodenackerstrasse 26	8112 Otelfingen 8112 Otelfingen
Zürich-Oberland	Carmen Auer Carmen Auer	Rütibach 7 Rütibach 7	8340 Hinwil 8340 Hinwil

---

# CONTACT

---

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

Les Routiers Suisses  
Route de la chocolatière 26  
1026 Echandents  
Tél. 021 706 20 00  
Fax 021 706 20 09

## SWISS CAMION

SWISS CAMION  
Route de la chocolatière 26  
1026 Echandents  
Tél. 021 706 20 00  
Fax 021 706 20 09

